



CAMP VACANCES 2017 (À CONSERVER)

MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE PAIEMENT CAMP DE VACANCES

- » Pour inscrire votre enfant à la Colonie des Grèves de Contrecoeur, vous devez nous faire parvenir la fiche d'inscription dûment remplie et un chèque ou mandat poste de 50\$ pour les frais d'inscription. Par la suite, nous vous ferons parvenir un état de compte (ou facture) pour la balance des frais de séjour ainsi qu'une confirmation de l'inscription.
- » Vous recevrez une fiche santé à remplir et à faire parvenir obligatoirement avant votre séjour. Le camp se réserve le droit de **refuser un enfant** si la fiche santé n'est pas dûment remplie et retournée avant début du séjour. Le camp se réserve également le droit d'annuler le séjour s'il considère qu'il ne peut assurer l'entière sécurité de l'enfant à la lumière des informations de sa fiche santé.
- » Selon le revenu familial, le nombre de personne à charge dans la famille et le lieu de résidence, vous pouvez bénéficier d'un rabais pour l'accessibilité à un camp de vacances. Pour profiter de ce rabais, il suffit de remplir la fiche *Réduction été 2017* et d'envoyer une copie de son avis de cotisation pour l'année financière 2016.

MODALITÉS DE REMBOURSEMENT

- » Les frais d'inscription de 50\$ par personne ne sont pas remboursables en cas d'annulation de la part du client.
- » La balance des frais de séjour sera remboursée, moins le 50\$ d'inscription, dans le cas d'une annulation de plus de 61 jours avant le début du séjour.
- » La balance des frais de séjour sera remboursée à 75%, moins le 50\$ d'inscription, dans le cas d'une annulation entre 45 à 60 jours avant le début du séjour.
- » La balance des frais de séjour sera remboursée à 50%, moins le 50\$ d'inscription, dans le cas d'une annulation entre 31 à 44 jours avant le début du séjour.
- » La balance des frais de séjour ne sera pas remboursée dans le cas d'une annulation à moins de 30 jours du début du séjour.
- » La balance des frais de séjour sera remboursée, moins le 50\$ d'inscription, dans le cas d'une annulation avant le séjour pour des raisons de santé avec la confirmation d'un médecin.
- » La balance des frais de séjours ne sera pas remboursée si l'enfant ne se présente pas au camp lors du séjour ou si il quitte pour des raisons autres que la maladie. Dans le cas d'un départ avant la fin du séjour ou dans l'éventualité où le camp expulse l'enfant, le camp rembourse la portion des frais de séjours non consommée en se gardant, à titre de dépenses encourues 10% du prix du service qui n'a pas été consommé par le client.

NOTES SUR LES MODALITÉS DE REMBOURSEMENT:

Les modalités de remboursement doivent s'harmoniser avec votre calendrier de paiements des frais d'inscription et des frais de séjours. La politique de remboursement présentée sur cette fiche est offerte à titre d'exemple.